

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 13 mars 2026 pour 9 heures 46, à l'hôtel de ville, sis au 900, 12^e Avenue à Saint-Lin-Laurentides, en la salle du conseil.

Sont présents : Madame Isabelle Auger, mairesse
Monsieur Patrick Chayer, conseiller district 1
Madame Gaetane Bonenfant, conseillère district 2
Madame Jocelyne Tremblay, conseillère district 4
Monsieur Robert Portugais, conseiller district 5
Monsieur Réal Richard, conseiller district 6
Madame Jessie Rhéaume, conseillère district 7
Madame Djénè Hountondji, conseillère district 8

Est absent : Monsieur Steve Fuoco, conseiller district 3

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Est également présent :
Monsieur Jean Pierre Sanchez, directeur général adjoint et greffier adjoint

075-03-26 OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Portugais, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Chayer et résolu à l'unanimité des conseillers :

- qu'à 9 heures 46, convoquée pour 9 heures 45, la séance extraordinaire, tenue le 13 mars 2026, est ouverte.

076-03-26 FIN D'EMPLOI / M. CARL-ANTOINE LABERGE

Attendu que la Ville de Saint-Lin-Laurentides a procédé, le 15 septembre 2025, à l'embauche de M. Carl-Antoine Laberge, à titre de directeur des travaux publics, par la résolution numéro 365-10-25, du 1^{er} octobre 2025;

Attendu que les conditions d'embauche faisaient état d'une période probatoire de six (6) mois, se terminant le 17 mars 2026;

Attendu que le conseil municipal n'est pas entièrement satisfait de la prestation de service et choisit, en conséquence, de se prévaloir de la période probatoire pour mettre un terme à l'emploi;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Réal Richard, appuyé par monsieur le conseiller Robert Portugais et résolu à la majorité des conseillers :

- que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;
- que la Ville met un terme, en date de la présente résolution, à l'emploi de M. Carl-Antoine Laberge se prévalant de la période probatoire établie aux termes des conditions d'embauche du directeur des travaux publics;
- qu'une copie de la présente résolution soit transmise à l'officier concerné et que celui-ci soit prié de remettre aux autorités de la Ville les différents documents et outils mis à sa disposition par la Ville de Saint-Lin-Laurentides depuis son embauche.

Monsieur le conseiller Patrick Chayer demande le vote sur cette proposition.

Madame la mairesse Isabelle Auger appelle le vote sur cette proposition :

Ont voté pour : Mesdames les conseillères Jocelyne Tremblay, Jessie Rhéaume, Djénè Hountondji et messieurs les conseillers Robert Portugais et Réal Richard.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

Ont voté contre : Madame la conseillère Gaetane Bonenfant et monsieur le conseiller Patrick Chayer.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions de 9 h 50 à 9 h 58.

077-03-26 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Portugais, appuyé par monsieur le conseiller Réal Richard et résolu à l'unanimité des conseillers :

- qu'à 9 heures 59, la séance extraordinaire est levée.

Je, Isabelle Auger, mairesse, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.

Copie originale signée

Isabelle Auger, mairesse

Copie originale signée

Jean Pierre Sanchez, directeur
général adjoint et greffier adjoint